



2017 : Production à plein régime ! Et nos salaires restent bloqués ? « Merci le NEC »

Actualité Générale Groupe PSA

La direction annonce une augmentation de la production sur un certain nombre de sites du groupe pour 2017 avec comme priorité encore plus de polyvalence !

Conséquences directes :

- Augmentation des cadences
- Aggravation des conditions de travail
- Plus de flexibilité et plus de polyvalence

CARLOS TAVARES reste dans sa vision du « **PUSH TO PASS** » produire plus de véhicules avec moins de personnel. Le NEC va lui permettre de faire ce qu'il veut avec toutes les conséquences qui vont suivre pour les salariés.

- **Attention DANGER** : La nuit à temps partiel issue du **NEC**. 35h de travail payées 28h30 (-400€ par mois) !
- **Attention DANGER** : Avec le **NEC**, à partir du 1^{er} janvier, c'est la mise en place du nouveau compteur aggravé -12 / + 8 jours avec une règle tous les 3 ans.

Si la CGT n'a pas signé cet accord ce n'est pas pour RIEN, le NEC est un accord destructeur pour les salariés, les conséquences de cet accord commencent par se faire ressentir, et ce n'est que le début. Si nous voulons que CARLOS TAVARES revoie sa copie, il n'y a pas d'autre solution que des actions collectives de tous les salariés du groupe, **revendiquer c'est un droit.**

Les 2,4 milliards de bénéfices doivent servir à augmenter les salaires et à embaucher les intérimaires en CDI !

*Avec une mission
et des objectifs,
le salaire devient superflu.*

c'est l'effet NEC



Actualité Site SOCHAUX/BELCHAMP/CE

SYS1	H+ MODULATION COLLECTIVE	TA	TB	TN
		VENDREDI 2 DECEMBRE (RAPPEL) - VENDREDI 9 DECEMBRE et VENDREDI 16 DECEMBRE		
SYS2	H+ MODULATION COLLECTIVE	TA		TB
		SAMEDI 3 DECEMBRE (RAPPEL) SAMEDI 17 DECEMBRE		SAMEDI 10 DECEMBRE
	H+ INDIVIDUELLES	Rappel : Allongement d'horaire de 21h14 à 22h14 du 5 au 8 décembre du 19 au 22 décembre		Rappel : Allongement d'horaire de 21h14 à 22h14 du 28 novembre au 1 ^{er} décembre du 12 au 15 décembre
DS 5		---		

La direction annonce une montée en cadence de 46 véhicules/H à 53 véhicules/H pour début janvier 2017 sur le système 2, pour passer à 54 véhicules/Heure en avril.

La direction prévoit une équipe de nuit complète sur le Système/2 pour début avril. La demi-équipe de nuit du système 1 devrait glisser sur le système 2. A cela il y a toujours l'incertitude de la direction d'annoncer **le 24/12 en modulation collective ??**

**FORTE AUGMENTATION DES AT :
"C'EST UN PROBLEME DE
COMPORTEMENT" que dit le Monsieur ??**

Les contradictions et analyses chez PSA cela doit faire partie d'un patrimoine génétique contagieux. Côté Direction, nous avons l'apparition d'un directeur qui monte au créneau pour faire passer une alerte sur l'augmentation des Accidents du travail dans le groupe, en mettant en avant le comportement des salariés qui serait un facteur

important des AT. C'est beau la prise de conscience sur la réalité du problème « quand on veut se séparer de son chien, on dit qu'il a la rage »

La réalité sur le terrain est tout autre, le principal acteur d'une croissance des AT sur Sochaux et dans le groupe **c'est la DIRECTION**. Nous alertons tous les mois au CE, dans les CHSCT et dans les DP sur la problématique des conditions de travail qui se dégradent, les incohérences de l'organisation, le fait d'être dans une situation d'urgence permanente avec un manque évident d'effectif. A cela l'augmentation des cadences, la GJP, l'allongement des horaires sont des **facteurs supplémentaires des Accidents du Travail**, et en prime la modulation collective (samedi et jour férié) Dire Haut et Fort qu'il faut porter ses EPI pour être dans les clous pour éviter les AT, c'est un raccourci un peu simpliste de la réalité des problèmes que rencontrent les salariés. Il faut aussi préciser que la direction fait le forcing pour supprimer ou diminuer les restrictions médicales à des salariés qui sont diminués physiquement. **Si on veut augmenter encore plus les AT chez PSA c'est la meilleure des solutions...VOILA LA REALITE AUJOURD'HUI.**



INFO/ NEC / Mobilité professionnelle

Les parties ont convenu de l'opportunité de faciliter la mobilité des salariés Ouvriers Professionnels vers des postes d'Opérateurs Polyvalents d'UEP. Ces mobilités, à l'initiative de l'Entreprise, sont destinées à mieux gérer l'activité et l'employabilité. Elles seront formalisées au travers d'un avenant au contrat de travail du collaborateur signé sur **la base du volontariat**.

Histoire Drôle ? pas Drôle ? / GROUPES ANTI STRESS en Détresse d'idées ! La direction a mis en place des groupes de travail pour lutter contre le stress dans les différentes usines du site de

Sochaux/Belchamp. La particularité de cette initiative qui au premier abord apparaissait être une prise de conscience de la direction, s'est malheureusement vite dissous dans les méandres d'actions inutiles. Quelques exemples anti -stress issus de ces groupes de travail : Une cafetière supplémentaire dans le secteur A, rajouter des urinoirs dans les WC du bâtiment B, ne pas oublier de faire approvisionner les cabines de WC de PQ de préférence de couleur Rose ??etc. etc... C'est beau la prise de conscience de la direction pour organiser des groupes de travail qui ne servent à rien, si ce n'est que générer une certaine détresse avec son lot de STRESS.



A Savoir : Les facteurs de pénibilité reconnus par le code du travail (C.trav.D.4121-5)1. Les contraintes physiques marquées. Les manutentions manuelles, Les postures pénibles, Les vibrations 2. L'environnement physique agressif. Les agents chimiques dangereux, Les températures extrêmes, Le bruit. 3. Les rythmes de travail. Le travail de nuit, Le travail en équipes successives alternantes, Le travail répétitif. **Anticipation des départs :** La référence de 1 année de départ anticipé pour 3 années d'exposition est calquée sur ce qui se fait pour l'amiante

INFO/ du Jour : A CPL la RH préconise de mettre des couches anti fuites pour ceux ou celles qui ont ou auraient des soucis de vessie et qui vont trop souvent au WC (production oblige). Voilà comment on solutionne les problèmes des salariés à CPL. C'est de mieux en mieux le Bien-être au travail ??

Les intérimaires sont en DANGER, avec 39 869 accidents du travail et 64 morts en 2014. Contactez l'Union Syndicale des Intérimaires vous avez des droits contact@usi.cgt.fr 01 55 82 89 80